



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

PREFECTURE du VAR
DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE DE L'ETAT
BUREAU DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MS

- 7 MARS 2011

ARRETE en date du
approuvant la mise à jour du schéma départemental des carrières du Var

Le Préfet du Var,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement,

VU le décret n° 94-603 du 11 juillet 1994 relatif au schéma départemental des carrières,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU la circulaire du 4 mai 1995 relative à l'articulation entre les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les schémas départementaux des carrières,

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2001 approuvant le schéma départemental des carrières du Var,

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 octobre 2006 portant création de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Var et l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2009 relatif au renouvellement de la formation spécialisée « carrières » de cette Commission,

VU les sites Natura 2000 du département,

VU le rapport sur la modernisation de la gestion de la Durance et les actions entreprises dans le cadre du Plan Durance multi-usages,

VU le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'azur en date du 10 novembre 2010,

VU l'avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, du Var lors de sa séance du 30 novembre 2010 sur le projet de mise à jour du schéma,

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser et de préciser les mesures permettant de respecter les orientations du schéma approuvé,

CONSIDERANT que la présente mise à jour ne porte pas atteinte à l'économie et aux orientations du schéma,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Var

ARRETE:

ARTICLE 1^{er}

La mise à jour du schéma départemental des carrières du Var, annexée au présent arrêté, est approuvée. Ses dispositions, élaborées dans le cadre de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, en formation spécialisée des carrières, sont rendues applicables au département.

Cette mise à jour est constituée de huit annexes au schéma approuvé, constituées de données, de cartes et de guides :

- ✓ Eléments d'actualisation des Schémas départementaux des carrières de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, département du Var
- ✓ Liste des carrières autorisées
- ✓ Carte de la ressource potentielle disponible issue de la carte géologique à 1/250000
- ✓ Etat des lieux des sites, du patrimoine, des paysages, du milieu naturel et de la biodiversité du département du Var
- ✓ La prise en compte du paysage et du milieu naturel dans les études d'impact des projets de carrières - Guide des bonnes pratiques
- ✓ Guide des bonnes pratiques relatifs aux dragages relevant des ICPE Rubrique 2510.2 de la nomenclature des installations classées
- ✓ Addenda aux chapitres 3.2.2 et 5.2.2 du schéma approuvé
- ✓ Rappel des Orientations du schéma approuvé

ARTICLE 2

Les autorisations d'exploitation de carrières délivrées en application de la loi et du décret relatifs aux Installations classées pour la Protection de l'Environnement doivent, à compter de la date d'approbation du présent arrêté, être compatibles avec les orientations et objectifs définies par le schéma et sa mise à jour.

ARTICLE 3

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites établira au moins tous les trois ans un rapport sur l'application du schéma.

ARTICLE 4

3

Le schéma départemental des carrières devra être révisé pour le 22 novembre 2011 et selon une procédure identique à celle ayant conduit à son adoption.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var. Un avis sera publié dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département, avec mention qu'il peut être consulté à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures.

ARTICLE 6

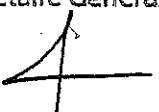
Une copie du présent arrêté sera adressée aux membres titulaires de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, à M. le Président du Conseil Général du VAR et aux commissions départementales des départements voisins.

ARTICLE 7

Le présent arrêté pourra être déféré à la juridiction administrative, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 8

Le Secrétaire général de la Préfecture, les Sous-Préfets de Brignoles et de Draguignan, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les membres de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Pour le Préfet
et par déléguation
Le Secrétaire Général

Olivier de MAZIERES

7 MARS 2011

LISTE DES ANNEXES DE LA MISE A JOUR DU SCHEMA

ANNEXE 1. Eléments d'actualisation des schémas départementaux des carrières de la région Provence Alpes Cotes d'Azur (page 1)

ANNEXE 2. Liste des carrières du Var autorisées au 1er juillet 2010 (page 24)

ANNEXE 3. Carte de la ressource potentielle disponible issue de la carte géologique à 1/250000 (page 26)

ANNEXE 4. Etat des lieux des sites, du patrimoine, des paysages, du milieu naturel et de la biodiversité du département du var (page 27)

ANNEXE 5. La prise en compte du paysage et du milieu naturel dans les études d'impact des projets de carrières - Guide des bonnes pratiques (page 35)

ANNEXE 6. Guide des bonnes pratiques relatives aux dragages relevant des ICPE Rubrique 2510.2 de la nomenclature des installations classées (page 87)

ANNEXE 7. Addenda au schéma approuvé (page 93)

ANNEXE 8. Rappel des principales orientations du schéma actuel (page 95)